

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GERZAT**  
**DU 24 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.

Monsieur Luc DEVERRE est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Septembre 2016, l'ordre du jour est examiné.

-----

Transformation de la Communauté d'Agglomération Clermont Communauté en Communauté Urbaine : Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 3 voix contre, a approuvé la transformation en Communauté Urbaine, ainsi que les nouveaux statuts.

Renouvellement baux ruraux : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les baux ruraux avec les fermiers suivants :

- Philippe BOILE : une parcelle pour un montant annuel de 259 €
- EARL Les Riollés : six parcelles pour un montant annuel de 687 €
- Alain SALLE : une parcelle pour un montant annuel de 105 €

Renouvellement du bail des locaux de Police : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler le bail du commissariat de police pour une durée de 9 ans et un montant annuel de 85 475 €

Vente Commune / Consorts COUTAREL : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de céder une emprise de 100 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle B1563 au prix de cession de 30 € m<sup>2</sup>.

Vente parcelle AC 130p Chanat-la-Mouteyre : le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 5 abstentions, a décidé de céder une grange sur une emprise de 140 m<sup>2</sup> à M. DERECHAPT au prix de 8 000 € et un terrain non bâti de 62 m<sup>2</sup> à M. ROCHE au prix de 1 500 €.

Convention de mise à disposition : Dans le cadre des travaux d'élargissement de la Rue du Feu et pour plus de sécurité, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur BORRAS pour la mise à disposition de la pointe Est de la parcelle BK1356.

Déclassement et cession du chemin Rural « Les Plantades » : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé le déclassement du chemin rural et la cession d'une emprise de 608 m<sup>2</sup> à détacher de ce chemin au profit de la SA LIMAGRAIN et SA DOME LOGISTIQUE.

-----